

Inventer la Givrine de demain

Quelle démarche participative pour l'aménagement touristique du Col de la Givrine ?

Offre d'étude entre :

Le mandant : Région de Nyon

Le mandataire : Observatoire universitaire de la ville et du développement durable, Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

Responsables de l'étude :

Muriel Delabarre

Antonio Da Cunha

OUVDD

Institut de géographie et durabilité

Université de Lausanne

Bâtiment Géopolis, 3514

CH-1015 Lausanne

Tél 021.692.30.73

Lausanne, le 7 janvier 2020

1. Introduction

Le Col de la Givrine enregistre lors des périodes d'affluence une très forte pression touristique posant, depuis quelques années, des questions relatives à la qualité et à la sécurité des conditions d'accueil, mais aussi au développement du potentiel touristique de la Région de Nyon.

Le plan partiel d'affectation de la Givrine (septembre 2006) prévoit plusieurs mesures qui visent à développer sa vocation touristique en trois étapes échelonnées : la réalisation de deux passages, sous la route cantonale RC19BP et le comblement du vallon de la Givrine en vue de la réalisation d'un parking ; l'aménagement des accès aux parkings permettant le transfert du stationnement dangereux le long de la route cantonale ; la réalisation d'un pôle d'accueil touristique composée de différentes fonctions (accueil, maison de la nature, centre nordique, hébergement, etc.). En vue de cette troisième étape, le postulat déposé le 23 mars 2018 par M. Claude Farine demanda la mise sur pied d'une démarche participative régionale. Ce postulat posait une série des questions relatives aux fonctionnalités de ce futur pôle pouvant faire l'objet de débats et demandait de mettre en œuvre une démarche participative ouverte à l'ensemble des publics concernés. L'enjeu est notamment de permettre aux habitants et usagers de s'approprier le projet, de s'y impliquer et d'être de véritables acteurs d'une initiative d'intérêt régional.

L'objet de ce mandat d'études est d'établir une méthode et un plan d'action ouvrant sur la mise en œuvre d'une démarche capable de renforcer la gouvernance participative de la Région. En effet, les dispositions existantes dans le cadre du Programme « Tourisme de nature » permettent d'associer au projet de la Givrine les élus et les acteurs professionnels des milieux du tourisme, des sports, de l'environnement, de l'aménagement, etc., mais aussi le grand public à l'élaboration du projet.

L'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable (OUVDD) de l'Université de Lausanne a été pressenti pour mettre en œuvre cette démarche participative. Il propose ses services pour l'établissement d'un mandat de recherche-action portant sur l'analyse des modalités de développement de dispositifs de gouvernance participative. L'objectif général vise à mieux connaître les attentes et les demandes des différents acteurs concernés, puis à établir quelques recommandations relatives à la définition des principes d'aménagement du pôle d'accueil touristique et de loisirs de la Givrine et des équipements et services à prévoir. Une telle démarche pourrait avoir valeur de test en permettant d'expérimenter une nouvelle forme de dialogue entre la Région, les élus, les professionnels de l'aménagement, de l'environnement et du tourisme et les habitants du district dans la conduite de projets collectifs. La problématique centrale liée au mandat pourrait être résumée ainsi : quelle gouvernance participative pour la réalisation du pôle touristique de la Givrine ? Comment inventer la Région de demain ?

Les résultats de l'étude et les éventuelles recommandations constitueront autant de propositions pratiques et de perspectives possibles pour la mise en place et le développement de dispositifs de gouvernance participative sur le site de la Givrine. Les résultats de la recherche-action pourront ainsi :

- Répondre au postulat déposé en 2018 par M. Claude Farine ;
- Contribuer à accompagner la mise en œuvre de la stratégie de réalisation et de gestion du pôle de la Givrine ;
- Plus généralement, ils pourraient aussi nourrir la réflexion sur d'autres projets d'intérêt régional et participer ainsi au renforcement de leur portage politique.

2. Présentation de l'OUVDD

L'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable (OUVDD) est rattaché à l'Institut de géographie et durabilité (IGD) de l'Université de Lausanne (<https://www.unil.ch/ouvdd/home.html>). Il s'appuie sur un réseau ouvert de chercheurs et de partenaires institutionnels, qui interviennent selon une géométrie variable dans les différents projets de formation, les publications et les recherches. Il a notamment pour but d'étudier de manière critique et prospective les problématiques du projet urbain, de sa gestion et de sa conduite sous l'angle de l'action publique et des processus de participation qu'elle engage. L'OUVDD est soucieux de « déconfiner » le savoir scientifique. Les acteurs territoriaux sont autant des contributeurs de la recherche que des objets d'observation. L'expertise des acteurs impliqués dans une situation de projet est tout aussi importante que le savoir académique. Il convient alors de (re)cueillir cette expertise d'usage et technique, de la diffuser et de la valoriser dans le cadre de processus de recherche-action. Depuis une dizaine d'années, l'OUVDD a réalisé un grand nombre de recherches appliquées dans divers domaines (urbanisme, mobilité, lien social, participation etc.) pour les communes et les cantons romands. Il dispose de l'expérience et des compétences nécessaires au traitement des données quantitatives et qualitatives ciblées ou issues des réponses à des enquêtes, ainsi qu'à l'analyse et la présentation des résultats.

3. Objectifs

Le présent mandat de recherche répond à cinq objectifs principaux :

- **Décrire.** Réaliser une description synthétique de l'avancement du projet visant à développer la fonction touristique du Col de la Givrine. Faire l'inventaire des ressources engagées et des réalisations en cours, des acteurs en jeu, et des propositions en termes de démarche participative relatives à la réalisation d'un pôle d'accueil touristique, de ses fonctionnalités et de sa gouvernance.
- **Analyser.** Identifier les acteurs concernés par la démarche participative dans le but de mieux connaître leurs attentes et leurs demandes. Cette analyse sera menée sous l'angle des perceptions des principaux protagonistes à partir d'une série d'entretiens semi-directifs et d'une enquête grand public. Le but est de définir les enjeux en présence, les forces, les faiblesses, les menaces mais aussi les opportunités offertes par le développement du projet.
- **Informer et consulter.** La recherche devrait créer des inputs pour les supports d'information et de consultation des acteurs concernés par le projet de la Givrine (enjeux, défis, réponses possibles) selon des procédures à mettre en place en collaboration avec le mandant dans le cadre des ressources disponibles (enquête par questionnaire, communiqué de presse, guide d'information sur le projet, plateforme participative digitale, panels de citoyens, groupes de travail, forums participatifs, panels d'utilisateurs et groupe de décideurs, sondage délibératif, etc.).
- **Recommander.** Les recommandations viseront notamment à identifier les propositions pratiques et les perspectives possibles pour la mise en place et le développement du pôle d'accueil et de ses différentes fonctionnalités. Les recommandations contribueront à faire évoluer le débat sur les enjeux du projet, mais aussi à accompagner la réflexion sur la mise en œuvre de la stratégie de réalisation et de gestion des équipements publics futurs.
- **Capitaliser.** Les recommandations pourront contribuer à alimenter une réflexion plus générale sur la mise en œuvre de projets d'importance régionale, leurs dynamiques participatives et leurs portages politiques et techniques.

L'identification des acteurs concernés et les modalités spécifiques de leur prise de parole se feront de concert avec le mandant. L'offre comporte une analyse documentaire faisant émerger les principales caractéristiques de la démarche proposée ainsi qu'une enquête (une vingtaine d'entretiens semi-directifs et un sondage grand public) mettant en évidence les perceptions croisées des acteurs concernés par le projet. Les résultats d'évaluation et les recommandations constitueront autant de propositions pratiques et de perspectives possibles pour la mise en place et le développement de dispositifs de gouvernance participative sur le site de la Givrine en tant que lieu d'expérimentation et d'action).

4. Méthodologie : principes de base et étapes principales

L'efficacité de la démarche dépend de l'accès à l'information documentaire et de la pertinence du panel d'informateurs, mais aussi du croisement de leurs perceptions réciproques. La spécificité de la méthodologie recherche-action consiste à associer au processus de conception, de production des informations, d'analyse des données, etc., un large éventail d'acteurs. Cette démarche de recherche dite pluraliste vise à prendre en compte, à croiser, à recouper et à confronter de manière constructive leurs attentes, leurs demandes, leurs critiques et les représentations dont ils sont porteurs. On ne peut décider d'un point de vue unique. Les personnes ou les institutions concernées par la démarche peuvent ainsi exprimer leurs propres points de vue. La pluralité des instances participatives enrichit le jugement, faisant à chaque fois reculer la partialité au bénéfice de l'intersubjectivité. La démarche proposée se compose de cinq étapes principales :

- Première étape – Etat des lieux, visite terrain et analyse documentaire et identification des acteurs, des projets et des actions réalisées ou proposées. Cette première étape de l'étude permettra à la fois de situer la démarche dans son contexte et de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration des entretiens. Le mandant mettra à disposition du mandataire l'ensemble des informations pertinentes et indiquera les personnes-ressources et les accès à la prise de contact.
- *Deuxième étape – La deuxième étape inclut deux activités distinctes d'information et de consultation :*
 - i) Réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs politico-administratifs et les associations. Identification des acteurs clés, leur statut et le nombre d'entretiens ainsi que l'élaboration des guides d'entretien seront réalisés d'entente avec le mandant. La répartition des enquêtés doit permettre d'atteindre le plus vaste panel de sensibilités possibles parmi les élus, l'administration et les représentants de la société civile directement concernés. D'entente avec le mandant et dans une première approximation, une vingtaine d'entretiens au maximum serait à réaliser.
 - ii) Informer et consulter : réalisation d'un sondage grand public. Des habitants informés, motivés et prenant une part active dans le débat public constituent des partenaires clés dans le cadre de la définition des priorités que dans la prise de décision et son application. La définition du périmètre de l'enquête et les thématiques abordées dans le sondage seront identifiées d'entente avec le mandant dans le cadre du processus de recherche-action. L'administration de l'enquête sera réalisée via les réseaux sociaux en collaboration avec les services de communication de la Région.
- Troisième étape – Administration, retranscription des entretiens, discussion ; traitement graphique des résultats de l'enquête. Les entretiens semi-directifs seront d'une durée maximum d'une heure et seront planifiés et réalisés par deux chercheurs engagés dans

l'équipe de recherche sous la responsabilité scientifique du mandataire. L'anonymat et la confidentialité des propos sont assurés. Les données récoltées dans le cadre de l'enquête seront élaborées, mises en forme et analysées par l'équipe de recherche.

- Quatrième étape – Présentation finale des résultats, livrables. Au terme du mandat les résultats des différentes opérations de la recherche seront fournis dans un rapport. Le rapport manuscrit comprendra une brève présentation des éléments de cadrage conceptuel et méthodologique, les résultats et les conclusions ainsi que les éventuelles recommandations. Une rencontre de discussion des résultats et des recommandations est proposée au mandant. Le rapport sera livré sous forme papier et numérique. Une présentation en format PowerPoint sera élaborée pour la séance finale à prévoir avec le mandant. Les frais d'impression et de reproduction des copies supplémentaires du rapport sont à la charge du mandant.
- Cinquième étape – Diffusion et discussion des résultats et Valorisation de la recherche. Les résultats de la recherche feront l'objet d'une diffusion selon les modalités à concerter avec le mandant (communiqué de presse, Forum délibératif, guide d'information, groupes de travail, etc.). D'entente avec le mandant, le mandataire se réserve le droit de produire des publications académiques sur la base du rapport final pour valoriser la recherche-action.

5. Coûts des prestations

Les prestations de l'OUVDD et de ses partenaires ou éventuels sous-traitants sont détaillées dans le tableau suivant, en termes d'heures de travail et de coûts, et à raison d'un tarif de CHF 85.-/h (TTC). Le montant total des prestations s'élèverait à environ 45'000 CHF (TTC).

Etape		Prestations	Heures de travail	Coûts du travail en CHF (TTC)
1	Etat des lieux	État des lieux, analyse documentaire, historique, visite terrain, identification des acteurs	40 h	3'400.-
2	Élaboration des guides d'entretien	Production des guides d'entretien, test des guides	32 h	2'720.-
		Séance de discussion, remarques des mandants	2 h	170.-
3	Entretiens	Réalisation des entretiens (pour 20 personnes, 60 minutes) + contacts, programmation des rencontres, déplacements	80 h (estimation)	6'800.-
4	Enquête	Conception du sondage, élaboration et discussion du questionnaire, dépouillement, traitement statistique et présentation graphique séance discussion	90 h	7'650.-
5	Elaboration des données et des résultats	Retranscription synthétique	60 h	5'100.-
		Analyse	32 h	2'720.-
		Croisement/discussion des résultats/identification des recommandations	32 h	2'720.-

6	Présentation des résultats	Rédaction du rapport final et préparation des livrables	80 h	6'800.-
		Préparation et participation à 2 séances de travail avec le mandant	16 h	1'360.-
7	Forum/Panel/Assises participatives de la Région	Préparation et réalisation d'un débat public/présentation synthétique des résultats	50 h	4'250.-
8	Edition / Publication	Mise en page finale et édition de 10 exemplaires du rapport	16 h	1'360.-
Total			530 h	45'050.-

6. Délais de réalisation de l'étude et échéancier

Les délais de réalisation sont fixés à 10 mois à compter de la date de signature du contrat. La recherche débutera au mois de janvier et prendra fin au mois de novembre 2020. Une présentation des résultats d'évaluation pourrait avoir lieu durant le mois de novembre 2020. Sont à prévoir au minimum trois séances de travail avec les mandants : une première de lancement et de définition des thématiques, des contenus et de la méthodologie ; une deuxième, pour la présentation et discussion du guide d'entretien et de l'enquête ; une dernière séance de présentation et de discussion des résultats.

7. Equipe de recherche

L'équipe de recherche se composera du Prof. Antonio Da Cunha et de Dre. Muriel Delabarre, de l'OUVDD. Un partenariat de recherche sera établi avec le Bureau Actéon représenté par MM. Ricardo Fernandes et Serge Nasilli selon une procédure de division interne des tâches à réaliser sous la responsabilité scientifique de l'OUVDD.

8. Modalités de paiement

En cas d'acceptation de notre offre, 50% du montant sera à verser au début du mandat et 50% à son terme. Les services de la comptabilité compétents feront parvenir au mandant les factures nécessaires à la réalisation de ces paiements.

9. Exclusion de garantie

L'Université s'engage à exécuter le projet en appliquant ses meilleures connaissances scientifiques et en respectant les règles de l'art. L'Université ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, en particulier quant à l'originalité, à la commercialisation ou à l'adéquation à un but particulier du projet et des données qui en sont issues.

10. Fin du contrat

Chaque partie peut mettre fin au contrat en tout temps. Si le contrat est résilié en temps inopportun, la partie qui a révoqué le contrat doit indemniser l'autre du dommage qu'elle lui cause.

11. Dispositions légales

Le contrat est soumis au droit suisse, et plus particulièrement aux dispositions du code des obligations sur le contrat de mandat. Les Tribunaux ordinaires du Canton de Vaud sont compétents pour tout litige qui surviendrait entre les parties.

12. Signatures

Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD)

Dre. Muriel Delabarre
Directrice de l'OUVDD

Prof. Antonio Da Cunha
Responsable de la recherche

Région de Nyon

Date : Le janvier 2020

Date : janvier 2020

